



Siège social :

234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis
71210 TORCY
Tél. : 03.73.55.03.35

COMMISSION DES COMPETITIONS

PV N°23 du 07/02/2023

Présents : MM MATHEY, FERNANDES, THIBERT, DESCHAMP, MOSCATO.

Excusé : M RYMPEL.

COURRIERS

Mail de TORCY ASJ du 17/01/2023 :

Déclare Forfait général avec l'équipe C à 11
Pris Note
Amende : 130 €

Mail de BUXY du 12/12/2022

Extrait du PV N° 7 du 20/09/2022

Match N° 24815293 D3 A AUTUN FC 2 – BUXY 2 du 18/09/2022 :

Confirmation de réserve, aucune réserve n'apparaît sur les annexes de la feuille de match.

Reserve non recevable. Prenons note de la confirmation du club de BUXY reprenant l'ambiance du déroulement de la fin de match

COUPES SENIORS M

Match N° 25458342 UXEAU B – BLANZY B Coupe CA du 05/02/2023 :

Forfait déclaré dans les délais de UXEAU, la commission donne match perdu à UXEAU
Blanzay B qualifié pour le prochain tour.
Amende : 40 € à UXEAU B

Match N° 25219137 MONTCHANIN 3 – TORCY ASJ 2 Coupe CA du 29/01/2023:

Forfait déclaré dans les délais de MONTCHANIN 3, la commission donne match perdu MONTCHANIN,
Torcy ASJ2 qualifié pour le prochain tour
Amende : 40 € à MONTCHANIN 3

EVOCATION

Match N°25458372 Coupe départementale ST FORGEOT 2 – LES GACHERES 2 du 05/02/2023 :

Le courriel du 05/02/2023, envoyé par la messagerie officielle du club doit être étudié comme une évocation, et est, recevable en sa forme,
La commission demande au club LES GACHERES et à l'arbitre de confirmer, sous huitaine, la participation d'un joueur (N°2) des GACHERES au match cité en référence.

Match N°25458372 Coupe Crédit Agricole LA CHAPELLE de GUINCHAY 3 – CRECHES 2 du 05/02/2023 :

Le courriel du 05/02/2023, envoyé par la messagerie officielle du club doit être étudié comme une évocation, et est, recevable en sa forme,
La commission demande au club CRECHES de confirmer, sous huitaine, la participation de 2 joueurs ayant participé au match avec l'équipe 1 contre LESSARD du 4/12/2022.

CHAMPIONNAT JEUNES

Match U15 CHATEAURENAUD - JS MACONNAISE du 19/11/2022

Mail de Chateaurenaud et photos de l'état des vestiaires après le match cité en référence.
Photos transmises au club de JS MACONNAISE, avec demande d'explication sur le sujet.

SPORTIVITE ET ETHIQUE

SPORTIVITE ET ETHIQUE

Retrait de point(s) appliqué au classement au 01/02/2023
Sous réserves des procédures en cours
(avec rappel des points du classement du Challenge de la Sportivité)

Division	clubs	01/02						Total
D1A	TEAM MONTCEAU	-2(525)						-2
D1A	US BLANZY	-2(515)						-2
D1B	JS MACONNAISE	-2(565)						-2
D1B	JS MONTCHANIN	-2(570)						-2
D2C	FC AUTUN	-5(800)						-5
D2C	SC ETANG SUR ARROUX	-2(525)						-2

Le Président

Jean Paul MATHEY

Le secrétaire

Franck MOSCATO

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football